

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Arrêté du 27 janvier 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires

NOR : MENH2502066A

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2025, aux concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires est fixé à 15.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 11 postes ;
- concours interne : 4 postes.

Ces postes sont à pourvoir dans les bibliothèques et les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de la culture ou d'autres départements ministériels et à la ville de Paris.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 janvier 2025.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général des ressources humaines,*  
B. MELMOUX-EUDE